



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2026/003

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération n°2023DAD063 du 5 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir les projets de France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La signature d'une convention avec France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée (FNE OcMed), sise 39 rue Jean Giroux 34080 à Montpellier, pour la mise à disposition du théâtre Jérôme Savary le 21 janvier 2026. France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée présentera en avant-première le film « Plage sauvage - partager et protéger », traitant de la protection du littoral à Villeneuve-lès-Maguelone.

ARTICLE 2 :

Ladite convention est conclue à titre gracieux.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le **19 JAN. 2026**
Et publication le **19 JAN. 2026**

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,
Le 13 janvier 2026

Le Maire
Véronique NEGRET

